



Le 16 mai 2019

# Communiqué

**\*\*\* POUR DIFFUSION IMMÉDIATE \*\*  
À L'AGENDA COMMUNAUTAIRE**

## AVIS À LA POPULATION

### **Fermez vos voleurs d'eau!**

Les Services techniques tiennent à vous informer que la profondeur de gel au sol n'est plus critique.

Un voleur d'eau gaspille 6 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour avec la mise en route de la nouvelle usine d'eau potable ça représente un coût de 2 190\$ par année!

Règlement 389 sur l'utilisation de l'eau potable, l'article 6.9, purges continues, nous mentionne;

*«Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement. Par exemple, lors de grand froid afin d'éviter le gel des tuyaux ainsi que les voleurs d'eau.»*

Nous vous demandons de bien vouloir fermer vos voleurs d'eau.

Un message des Services techniques de la Ville de Fermont

-30-

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019

Source : Jean-Michel Meilleur  
Directeur  
418-287-5433